

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 19 septembre 2019 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. LAFORGUE, M. LAPAIRE, Mme ORTEL, M. BALLESTA, M. DAMOME Mme DUFEAL, M. LE BOURDONNEC, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BOULARD, M. DAGNEAU, Mme DUBO, Mme FAIVRE, M. FRERET, M. PUISSET, M. WEST, M. IUGMANN.

Etaient représentés :

Mme BOUZOU, Mme MALTONE.

Etaient invités :

Mme BOURCHENIN, Mme LESPES, Mme OLÇOMENDY, Mme MAHZOUL, Mme MIRAS, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15.

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>2</b>

M. Ballesta débute la séance par l'information du remplacement de Mme Ollier, partie à la retraite par M. Laforgue.

La délibération relative à la charte de l'engagement étudiant est reportée à la prochaine CFVU.

Il faut un point d'information sur les inscriptions.

En L1, on comptabilise à la mi-septembre 5386 inscriptions valides. Le nombre d'inscrits de l'année dernière a été dépassé. Cette hausse s'observe depuis le début du quinquennal. En revanche, une légère baisse en L2 est constatée.

En L3, les effectifs sont en légère augmentation mais on observe une certaine stabilité sur les dernières années.

A ce jour, 10169 étudiants ont été inscrits en licence.

En master, on observe une légère baisse mais il est trop tôt encore, pour la prendre en considération. Certains masters 1 n'ont pas encore délibéré. A ce jour, 1361 étudiants sont inscrits en M1 et 1321 étudiants en M2.

M. Ballesta présente le bilan Parcoursup. La campagne est à présent terminée puisque la procédure complémentaire se terminait le 14 septembre.

- 47 formations de L1 ouvertes,
- 27000 candidatures classées. Taux de remplissage de 93%,

- 6 filières sélectives et 41 formations non sélectives,
- 3 graduations en fonction du taux de pression,
- 33 formations n'avaient plus de candidats sur liste d'attente,
- 14 formations ont en revanche conservé jusqu'à la fin de la procédure des candidats sur liste d'attente.

Cas particulier de la L1 archéologie : les responsables ont souhaité appeler tout le monde et en conséquence, la capacité d'accueil a été très nettement dépassée.

La semaine de prérentrée a été une réussite et M. Ballesta remercie la DOSIP ainsi que tous les services qui y ont participé. Le dispositif d'accueil a été amélioré puisque l'accueil des étudiants de L1 a été rallongé à 2 journées. Cette amélioration a été possible grâce à la CVEC qui a permis le recrutement d'un plus grand nombre de tuteurs et la couverture d'autres dépenses de fonctionnement.

Les associations étudiantes ont été très présentes tout au long de la semaine de prérentrée et ont permis le succès de la soirée d'accueil.

M. Ballesta se félicite de l'ouverture de la première année de LEA Anglais-espagnol à Agen avec 77 étudiants inscrits. Cela répond à un besoin des candidats sur le territoire agenais et permet aussi de réduire la tension dans la métropole bordelaise, notamment en ce qui concerne l'accès au logement.

## I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2019

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 6 juin 2019.**

## II/ HABILITATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE « ENSEIGNER EN BASQUE »

Mme Olçomendy présente le diplôme d'Université. A la rentrée 2018, 6000 élèves ont suivi un enseignement en basque en primaire, 2000 élèves en secondaire, soit 8000 élèves dans l'enseignement public. En 10 ans, ce nombre a augmenté de 2000 élèves.

L'ouverture du diplôme universitaire sera effective à la rentrée 2019 en formation continue. Il vise principalement un public d'enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré qui assurent un enseignement bilingue.

La formation comprend 4 modules d'enseignement, pour un total de 156 HETD :

- L'enseignement bilingue : modèles et objectifs ;
- Analyse des discours des disciplines et didactiques des DNL ;
- Langue basque ;
- Situation d'enseignement, apprentissage, accompagnement.es DNL.

Le diplôme vise d'une part l'acquisition de compétences linguistiques de niveau C1 ainsi que des compétences professionnelles pour l'enseignement du basque.

Le financement de la formation des stagiaires est assuré par l'OPLB<sup>1</sup>. Le coût par apprenant s'élève à 2990€. 30 stagiaires sont attendus pour suivre la formation.

---

<sup>1</sup> Office Public de la Langue Basque

Mme Duféal demande quel est le cadre de coopération de l'enseignement du basque avec l'UPPA.

M. Ballesta répond que les enseignants de l'UBM interviennent sur la licence de basque qui est portée par l'UPPA alors que le master études basques, le parcours basque du master MEEF second degré et la préparation à l'agrégation de basque relèvent de l'UBM.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ ***La CFVU approuve le dossier d'habilitation diplôme universitaire « enseigner en basque, enseigner le basque et les autres disciplines ».***

### **III/ CONVENTION DE FORMATION**

#### **- Convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse de Bordeaux**

M. Valat présente la convention de coopération entre l'UBM et le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse de Bordeaux, « PSMD ». Cette convention de partenariat est ancienne. Le PSMD délivre un diplôme d'état et UBM une licence Danse. Certains cours sont mis en commun.

L'avenant modifie les dispositions des articles 5 et 6 de la convention de partenariat 2016-2020 entre l'UBM et le PESMD Bordeaux Aquitaine.

Les modifications précisent les modalités d'admission en L1 mises en œuvre dans le cadre de la plateforme Parcoursup ainsi que les modalités de prise en charge par l'UBM des frais de transport et de séjour des chargés de cours.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ ***La CFVU approuve l'avenant 1 à la convention de partenariat relative à la Licence mention « Arts du spectacle » parcours Danse.***

#### **- Convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques « BSA »**

*Pour mémoire, une convention initiale avait été signée par l'UBM en juillet 2017, elle n'a jamais été retournée par BSA. La nouvelle gouvernance de BSA a souhaité réactualiser le partenariat.*

La convention régit les modalités du partenariat entre les établissements pour les formations suivantes :

- Le master mention « Gestion des territoires et développement local » co-accrédité entre l'UBM et BSA,  
Et
- La spécialisation « Agricultures, Proximité et Territoires d'Ici et D'ailleurs (APTERIA) » du diplôme d'ingénieur de BSA.

Cette convention a également pour objet de définir les modalités d'accès des étudiants de BSA au grade de Master de l'UBM et des étudiants de l'UBM au certificat de spécialité délivré par BSA.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU approuve la convention entre l'université Bordeaux Montaigne et l'école d'ingénieur en agronomie Bordeaux sciences agro.**

**- Avenant 1 à la convention relative à un programme qualifiant d'acquisition de compétences entre l'UBM et l'ENSAP Bordeaux**

L'avenant précise les conditions de révision de la capacité d'accueil de la licence du parcours aménagement urbanisme et développement territorial durables aux étudiants du DEP 1 de la Formation Paysage de l'ENSAP Bordeaux.

A la demande de Mme Duféal, l'avenant intègre le nom exact du parcours tel que mentionné dans l'arrêté d'accréditation, à savoir : licence mention géographie et aménagement, parcours aménagement urbanisme et développement territorial durables. Elle s'étonne également du volume horaire étudiant qui lui paraît particulièrement élevé en comparaison des autres formations.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	22
Abstention	1

➡ **La CFVU approuve l'Avenant 1 à la convention relative à un programme qualifiant d'acquisition de compétences entre l'UBM et l'ENSAP Bordeaux.**

#### **IV/ Modalités de contrôle des connaissances (MCC) 2019/2020**

M. Ballesta indique que les maquettes présentées à la commission ont été préalablement approuvées en conseil d'UFR et relues par le bureau des examens. Il indique cependant qu'un toilettage reste à faire sur les compétences numériques puisque M. Rouissi n'en est plus responsable, il a été remplacé par M. Carmona.

M. West signale l'absence de session de rattrapage en master SDL pour l'UE linguistique de corpus du parcours A.

M. Ballesta répond qu'il s'agit de la préparation d'un dossier tout au long du semestre suivi d'un oral, UE pour laquelle les taux de réussite sont très élevés.

M. Dagneau souhaite que les compétences transversales soient intégrées sur les MCC de chaque formation.

M. Valat répond que pour le vote, elles ont été affichées à part par manque de temps mais elles seront intégrées aux maquettes pour la publication aux étudiants.

A la demande des élus étudiants de l'UNEF, il est procédé à un vote séparé des MCC de master. Ceux-ci désapprouvent l'absence de 2<sup>ème</sup> session dans certaines formations de master.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

**➔ La CFVU adopte les modalités de contrôle des connaissances 2019/2020 – 1ere vague, des DAEU, licences, licences professionnelles et diplômes d'universités.**

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	20
Abstention	3

**➔ La CFVU adopte les modalités de contrôle des connaissances 2019/2020 – 1ere vague, des masters.**

## **V/ BILAN DE FONCTIONNEMENT DES PARCOURS ADAPTES 2018/2019**

M. Ballesta indique l'objectif des parcours adaptés : favoriser la réussite pour les étudiants qui ne disposent pas des prérequis suffisants, améliorer l'intégration au milieu universitaire et réduire le décrochage scolaire.

A la rentrée 2018, 5 parcours adaptés ont été proposés en L1 :

- LEA (Tronc commun),
- LEA Anglais-Coréen,
- LLCER Arabe,
- Sciences du langage,
- Arts plastiques.

Mme Lespès explique que les dispositifs ont été pensés et mis en œuvre avec un suivi particulier et un accompagnement de la cellule d'aide au pilotage.

Les effectifs varient entre 30 et 300 étudiant·e·s pour atteindre un effectif global d'environ 500 étudiant·es inscrit·es dans un parcours adapté.

L'identification des étudiant·e·s a été réalisée principalement par la mise en œuvre de tests de positionnement ou de devoirs-types et dans une moindre mesure (SDL) dans le cadre des « Oui, si » de parcoursup. Environ 1900 hETD ont été affectées aux mesures de soutien, soit dans le cadre disciplinaire, soit par de l'encadrement spécifique (entretiens personnalisés, tutorat, permanences, etc.) ou méthodologique.

Un contrat pédagogique a été signé et les étudiants ont été reçus en entretien par un directeur d'études.

### **Impact des parcours adaptés sur la Présence et la réussite aux examens en L1 :**

Les inscrits en parcours adaptés ont été plus présents aux examens. 57.5% de participation contre 52.6% pour l'ensemble des L1. Pour ce qui concerne leur réussite, elle tend vers celle de l'ensemble des inscrits de L1 (79.1% contre 80.5%).

On note une présence et une réussite aux examens des inscrits en parcours adaptés très variables selon les formations.

La présence oscille de 41.4% (arabe) à 84.2% (LEA Anglais-Coréen).

La réussite oscille de 66.7% (SDL) à 100% (arabe).

M. West demande s'il est possible de distinguer les étudiants ayant suivi un parcours adapté sur les attestations de réussite ou les diplômes.

M. Ballesta répond par la négative, il n'y a aucune stigmatisation possible.

Mme Duféal interroge les directrices d'études sur le fonctionnement du tutorat.

Mme Mahzoul répond que le tutorat a été assuré par des étudiants rémunérés. Ils étaient encadrés par l'équipe pédagogique qui leur a fourni notamment des fiches de suivi.

Mme Duféal constate une augmentation des taux de réussite et se demande s'il y a un effet positif Parcoursup ; en particulier sait-on mesurer la satisfaction des candidats sur la manière dont ils ont été intégrés dans les formations ?

M. Ballesta répond qu'il est actuellement difficile de le savoir. Cependant, il va être possible d'appréhender cette dimension dans le volet projet personnel du contrat pédagogique de réussite

Mme Rachmühl témoigne sur le fonctionnement des parcours adaptés en LEA. Elle constate que les étudiants inscrits dans ces parcours réussissent mieux car ils sont plus assidus et mieux suivis, ils se sentent plus proches des enseignants. En l'absence de parcours adaptés et du suivi effectué par la DOSIP, beaucoup de ces étudiants auraient décroché en cours de semestre. Le travail de remédiation se poursuit en L2 pour l'anglais.

En ce qui concerne le tutorat, celui-ci ne donnait pas entière satisfaction. Désormais, les tuteurs sont choisis parmi les étudiants de L3 qui souhaitent poursuivre vers le master enseignement. Les tuteurs interviennent en cours, au côté de l'enseignant, ce qui est très formateur pour les tuteurs.

M. Lapaire demande s'il existe un partage de bonnes pratiques avec autres responsables de formation.

M. Ballesta répond qu'une réunion a eu lieu en décembre 2018. Ce fût un temps d'échange très intéressant où chacun a présenté son dispositif.

Le dispositif a été mis en œuvre dans le contexte difficile de déploiement de Parcoursup. Si les équipes pédagogiques ont été accompagnées, elles ont toutefois bénéficié d'une très grande liberté pour la mise en œuvre de leurs dispositifs d'accompagnement. Il convient désormais de mettre en accent plus qualitatif sur ces dispositifs.

M. Lapaire insiste sur la vision dépréciée du tutorat qui est trop souvent mise en œuvre pour les étudiants les plus motivés.

M. Ballesta évoque la possibilité de proposer une L1 en 2 ans pour des étudiants trop éloignés des attendus de la formation.

Mme Rachmühl demande si des moyens supplémentaires pour ces dispositifs seront octroyés cette année.

M. Ballesta répond que les moyens obtenus en 2018 sont soclés (550 000 €), ce qui signifie qu'ils seront reconduits. Il appelle l'attention de la commission sur le critère N°1 d'attribution de moyens par le ministère, à savoir la présence de « oui-si », ce qui ne correspond pas à l'orientation prise par l'établissement. Il est donc indispensable de poursuivre un suivi détaillé de nos projets pour mieux les défendre au niveau académique même si pour le moment l'UBM a été bien dotée.

M. Lapaire propose que des doctorants suivent et synthétisent les résultats des parcours adaptés.

Mme Rachmühl indique que nos tests de positionnement peuvent être assimilés à des « oui-si ».

Mme Mahzoul présente son expérience pour la licence Arabe.

Le parcours adapté selon elle est une nécessité. Une forte proportion d'étudiants est issue de bacs professionnels ou technologiques et ils intègrent la formation après une interruption de 2 ou 3 ans après le Bac. La formation comprend beaucoup de débutants. Les candidats sont intégrés au parcours adapté après entretiens basés sur le volontariat. Le parcours comprend de la méthodologie mais aussi des cours de théâtre. Elle considère que les adaptations devraient être élargies à toutes les UE pour une plus grande efficacité. Un travail important reste à faire pour améliorer l'assiduité.

Mme Bourchenin présente son expérience pour la licence Arts plastiques.

Un test de positionnement est réalisé lors de la pré-rentrée.

Du soutien en langue, un groupe supplémentaire en méthodologie, du renforcement disciplinaire en histoire de l'art et de la pratique du dessin sont proposés.

M. Ballesta souligne que ce suivi personnalisé est au cœur de la mission des Directeurs d'études. Le besoin d'un référent se fait particulièrement sentir chez les étudiants de première année pour qui la transition avec le lycée est parfois compliquée. Cette année, la mise en œuvre des parcours adaptés est véritablement montée en puissance avec 26 formations qui proposent aux étudiants en L1 des dispositifs pédagogiques particuliers pour favoriser leur réussite. Il observe d'ailleurs que les taux de présence et de réussite en L1 progressent fortement, ce qui est très encourageant.

## **VI/ PROCEDURE PRENOM D'USAGE**

M. Feytou rappelle les éléments de contexte pour l'établissement :

- Rentrée 2017 : 1 étudiant-e
- Rentrée 2018 : 9 étudiant-e-s
- Aujourd'hui : 17 nouvelles demandes en attente

Il explique que le cadre réglementaire peu adapté (Loi du 6 fructidor an II - article 4<sup>2</sup>) à la nécessité de lutter contre les discriminations fondées notamment sur le sexe et l'identité sexuelle a conduit les établissements d'enseignement supérieur à s'interroger sur le traitement des données personnelles à mettre en œuvre.

---

<sup>2</sup> « Il est expressément défendu à tous fonctionnaires publics de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille, les prénoms portés en l'acte de naissance [...] »

Il a donc saisi la CNIL sur ces questions :

⇒ **Eléments d'appréciation des juristes de la CNIL sur la procédure :**

- Le traitement doit être fondé sur consentement de la personne concernée ;
- Les modifications n'affectent pas des documents pouvant avoir une valeur ou un impact d'un point de vue juridique (carte étudiant, liste de présence # relevé de notes, diplôme). Eléments confirmés dans la lettre de recommandation de la Ministre (du 17 avril 2019 visant à faciliter l'utilisation du prénom d'usage) ;
- L'information délivrée à la personne concernée devra être claire s'agissant des documents pouvant être modifiés et ceux qui ne le peuvent pas.

En accord avec la Direction de la Scolarité et la cellule juridique, une procédure simple et centralisée a été mise en place.

• **Procédure :**

L'étudiant-e effectue sa demande auprès de la direction de la scolarité via un formulaire sur le site web, la cellule juridique prépare la lettre d'autorisation pour signature du/de la président.e et enfin la direction modifie les données personnelles dans le système d'information.

M. Iugmann se déclare très attentif au traitement mis en œuvre car cette problématique touche également les lycées.

Mme Duféal félicite l'Université pour cette initiative. Elle préconise l'utilisation de l'écriture inclusive sur les documents. Elle est très sensible à ce sujet sociétal.

M. Lapaire indique avoir réalisé un documentaire l'année passée intitulé « Mélange des genres à l'Université Bordeaux Montaigne », disponible sur You tube.

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES**

- Répartition des fonds de la CVEC

Les étudiants par la voix de M. Dagneau demandent à être associés à la répartition des fonds de la CVEC.

- M1 FLE :

Les étudiants signalent un problème de financement d'habilitation permettant aux étudiants de corriger les épreuves du DELF-DALF.

- Réservation des salles

M. Lapaire tient à faire partager son inquiétude car il a observé que les personnels BIATSS qui ont en charge la gestion des emplois du temps et les réservations de salles dans les UFR sont en souffrance. Il signale le comportement de certains enseignants à l'égard de ces personnels.

M. Ballesta répond qu'il leur sera demandé de faire preuve de plus de patience et de plus de considération (directions d'UFR);

M. Hauquin remercie M. Lapaire pour cette intervention. Une augmentation du nombre de demandes de mutation est observée sur ces postes. Cela prouve la difficulté des missions. Il en appelle à la compréhension et au respect de ces personnels.

- Logement des étudiants étrangers

Mme Rahou évoque les difficultés qu'éprouvent les étudiants étrangers, inscrits en Licence à trouver un logement. Selon les critères du CROUS, ces étudiants ne sont pas prioritaires. Or, ces étudiants sont fragiles car ils sont jeunes, isolés et désorientés.



Le débat s'engage sur le manque de logement pour les étudiants à Bordeaux.

M. Le Bourdonnec s'interroge sur l'augmentation du prix du repas dans les restaurants du CROUS et surtout sur le fait que le pain, ainsi que les couverts recyclables soient payants.

M. Fréret explique que l'objectif était de réduire le gaspillage du pain et proposer un pain bio. Mais l'augmentation du prix du ticket repas et le paiement du pain ne devait pas se cumuler. Le débat aura lieu lors du prochain CA du CROUS.

La séance est levée à 12H15.

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET